



Secrétariat

26 septembre 2008

Circulaire du Secrétaire général

Destination des documents de la Commission d'enquête indépendante sur le programme « pétrole contre nourriture » des Nations Unies

Conformément au paragraphe 3.1 de la section 3 de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2006/16 intitulée « Destination des documents de la Commission d'enquête indépendante sur le programme “pétrole contre nourriture” des Nations Unies », le Secrétaire général prolonge la période de transition de deux ans supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2010.

La présente circulaire prend effet le 1^{er} janvier 2009.

Le Secrétaire général,
(Signé) **Ban** Ki-moon

